

Membres du Conseil municipal : 29  
Membres en exercice : 29  
Présents : 16 Absents : 13  
Suffrages exprimés : 21

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT  
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 15/03/2019  
Reçu en préfecture le 15/03/2019  
Affiché le 15/03/2019  
ID : 031-213101181-20190312-D20190306-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2019/03 du 12 mars 2019

**D. 2019/03-06 – CONVENTION CAF – Accueil handicapés**

L'an deux mil dix-neuf, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

**Présents :** ABAD-LAHIRLE Nadine, BODIOU Christelle, BOSCARIOL Eric, BRUN Dante, DALDOSSO Corinne, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, FORTIER J-Claude, LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre, NESPOLO Florence, RECOBRE Pierre, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, WASTJER Michel.

**Absents :** BINET Pascale, CALVET Karen, CONSTANS Loïc, DARES Patrick, DELLAC Anne-Marie, GACHES Lydie, MARTINAZZO Estelle, MARTY Laurent, PILIPCZUK Gregory, RIBOUCHON Thomas, ROBIN Véronique, TORNOS Luc, VERDEAU-BORNE Sébastien.

**Pouvoirs :** BINET Pascale à LABIT Alain, DARES Patrick à RECOBRE Pierre, MARTY Laurent à SIGAL Sandrine, TORNOS Luc à DUPUY Daniel, VERDEAU-BORNE Sébastien à DUSSART Vincent.

*Le Conseil du 07 mars n'ayant pu avoir lieu faute de quorum atteint, les conseillers ont été convoqués le 08 mars 2019, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes, selon l'OJ du 07 mars.*

Mme ABAD-LAHIRLE est nommée secrétaire de séance. Marie-Brigitte CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne, par l'axe 1 de son Fonds « Publics et territoires », apporte une aide aux organisateurs de centres de loisirs qui accueillent des enfants en situation de handicap. Le nombre d'heures effectives d'accueil d'enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) réalisées en 2017 est de 2.033 et a concerné 6 enfants. Il a notamment été nécessaire d'adapter le fonctionnement du service et de faire l'acquisition de matériel pédagogique spécifique.

Sur la base de ces éléments, le Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne a décidé d'accorder à la Commune une subvention d'aide au fonctionnement de 4.066,00 €. La signature de la convention Fonds « Publics et territoires » (pièce jointe) permettra donc de déclencher le paiement de l'aide.

Où le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil

AUTORISE le Maire à signer cette convention ainsi que tout document utile.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 14 mars 2019  
Au registre sont les signatures*

Le Maire,

  
Daniel DUPUY

